

**Direction de la promotion de la santé et de la
protection sanitaire et environnementale
Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires**

Affaire suivie par : Véronique MONZEIN,
infirmière de Santé Publique

Téléphone : 03 83 39 79 98

Adèle : ars-lorraine-cvgs@ars.sante.fr

Objet : dispositif de prévention des infections hivernales

Nancy, le 25 novembre 2010

Madame, Monsieur et chère Consœur et Confrère,

La maîtrise du risque épidémique dans les collectivités de personnes âgées requiert **la mise en place dès à présent du dispositif de prévention des épidémies hivernales.**

Les infections respiratoires aiguës (IRA), notamment la grippe, font l'objet de recommandations officielles depuis plusieurs années. Une instruction du Ministère de la santé concernant cette fois la prise en charge des épisodes de gastro-entérites aiguës (GEA) est en cours de rédaction et vous parviendra prochainement accompagnée d'un guide pratique.

En Lorraine, l'ARS et la Cellule de l'InVS en région (Cire) mettent à votre disposition 2 outils vous permettant le repérage des débuts d'épidémies et leur signalement sans délai :

- Une feuille de surveillance à disposer dans vos établissements pour faciliter la détection des foyers de cas groupés (**3 cas en 8 jours pour les IRA et 5 cas en 4 jours pour les GEA**) ;
- Des fiches de signalement (IRA, GEA, autres), à adresser à l'ARS par fax ou mail aux coordonnées figurant sur les fiches.

En cas de nécessité, la Cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire (CVAGS) ainsi que l'Antenne régionale de lutte contre les infections nosocomiales (Arlin) peuvent vous apporter un appui dans la gestion d'une épidémie. Tel CVAGS : 03 83 39 28 72 ; Tel ARLIN : 03 83 15 74 58.

L'épidémie saisonnière de grippe n'ayant pas encore débuté, il est encore d'actualité de promouvoir la vaccination antigrippale auprès de votre personnel et de vos résidents.

Dans le cadre de la préparation à l'épidémie saisonnière de grippe, nous vous recommandons de mettre en place une organisation vous permettant de disposer rapidement, en cas de nécessité, de Test de Détection Rapide de grippe (TDR), soit par l'intermédiaire de votre laboratoire de référence, soit en prévoyant des achats groupés avec d'autres établissements.

Une information vous sera envoyée par mail dès le franchissement du seuil épidémique de grippe et de GEA en Lorraine afin que vous puissiez renforcer la vigilance dans vos établissements.

Dr Jean-François DONNARD
médecin général de santé publique

